Condition transfert L3 Droit Assas

Par **Vaness92**, le **30/05/2021** à **17:35**

Bonjour à tous !

Pour des raisons personnelles, je dois aller vivre à Paris l'année prochaine et souhaite donc m'inscrire en L3 dans une fac parisienne.

Je suis très intéressée par l'un des Masters que propose la faculté Panthéon Assas.

Néanmoins, ladite fac précise qu'il faut, pour pouvoir espérer être accepté, avoir 14 de moyenne cumulée sur les 4 semestres.

J'ai de bons résultats, mais je crains qu'avec les résultats de mon deuxième semestre de L2, je n'ai pas 14 de moyenne cumulée (même si je ne pense pas en être vraiment très loin).

Savez-vous si cette condition est relative ou si Assas l'applique fermement?

Merci pour vos réponses !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés